



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan de la journée de solidarité

Question écrite n° 41721

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la journée de solidarité instaurée en 2004 suite à l'épisode de canicule qui a durement frappé la France. En règle générale, la journée de solidarité prend généralement la forme d'une journée de travail supplémentaire sur l'année, cette journée n'étant pas rémunérée. Il peut s'agir de travailler soit pendant un jour férié qui était précédemment chômé autre que le 1er mai (comme le lundi de Pentecôte), soit lors d'une journée de RTT, soit selon toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées. Cette journée de travail supplémentaire devait permettre de financer l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Pourtant, malgré l'instauration de cette journée de solidarité, le Premier ministre a annoncé un plan pour l'autonomie des personnes âgées coûtant 400 millions d'euros dès 2022 et 1,3 milliard à horizon 2025, les mesures de portée législative étant contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 examiné prochainement par l'Assemblée nationale. Cette annonce est donc l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de la journée de solidarité. Aussi, elle lui demande combien la journée de solidarité a rapporté depuis sa création et quelles actions les sommes ainsi récoltées ont permis de financer concrètement.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41721

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7319

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)